

OBJET

8.8 Environnement

**Convention avec le groupe
mammalogique normand :
Piqu'en Ville**

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **16**
Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-06-43

**L'an deux mil vingt quatre
le treize juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M. MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à M. ROGERET
M. PETIT à Mme BARRIERE
M. FRESSEL à Mme CREVON
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
M. BULARD à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

Mme Malinge est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Taylor ROGERET, adjoint au développement durable, à la transition écologique et au numérique.

Le Groupe Mammalogique Normand (GMN) a pour objectif d'étudier les mammifères sauvages et leurs écosystèmes, de participer à la protection des espèces et à la sauvegarde de leurs milieux.

Le travail effectué depuis 1978, par les bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire normand, a permis de constituer une banque de données incontournable sur les mammifères sauvages, et d'acquérir une solide expérience en termes de protection, d'aménagement et de gestion de sites. L'association est labellisée Observatoire Thématique Régional Mammifères de Normandie depuis 2022 par la Région Normandie et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

En mai 2021, le GMN a initié un programme de mobilisation citoyenne sur le territoire de la ville de Caen, à l'instar d'une action en cours en Angleterre, dans la ville de Londres. Il s'agit de restaurer la perméabilité du tissu urbain en faveur de la petite faune terrestre, ayant pour emblème le Hérisson d'Europe.

Concrètement, ce programme vise à reconnecter les espaces publics et les jardins privés volontaires entre eux, par la création de passages de 15 cm d'envergure dans les murs et clôtures, afin de permettre aux animaux sauvages de se déplacer tout en s'éloignant du réseau routier et ainsi limiter le risque de mortalité routière.

Fort de son succès avec la mobilisation d'un grand nombre de particuliers et des services de la collectivité, le GMN a été sollicité à plusieurs reprises par différentes collectivités normandes pour les accompagner dans la mise en œuvre d'un programme similaire sur leur territoire. L'élaboration du programme régional **Piqu'en Ville** a donc été engagé, avec l'obtention de financements publics pour la période 2023-2026.

« Piqu'en Ville » n'est pas la création de quelques passages dans le jardin de particulier, positionnés au hasard et sans réflexion écologique. Chaque acteur mobilisé, à chaque étape du projet, est formé et accompagné pour prendre en compétences et connaissances tant sur le volet naturaliste que l'écologie générale et l'impact anthropique et individuel sur le vivant.

Avec la multiplication des clôtures pleines ou avec semelle béton, l'habitat des petits mammifères se retrouve de plus en plus fragmenté. Cet éclatement engendre des trajets toujours plus importants de la petite faune sur la voirie entraînant une mortalité importante. C'est pour sensibiliser nos concitoyens à cette problématique que la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf se propose d'intégrer le dispositif « Piqu'en Ville ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pour la mise en place du dispositif « Piqu'en Ville » et d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention et tout document à intervenir.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour :	29
voix contre	0
Abstention	0

Article 1 : d'approuver la convention pour la mise en place du dispositif « Piqu'en Ville »

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention et tous document à intervenir.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 13/06/2024